

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES****Séance du 08 Avril 2024****Délibération fixant la redevance d'occupation du domaine public - Terrasse restaurant « Ma Chaumière »****Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de conseillers présents : 14
Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 14
Date de la convocation : Jeudi 04 Avril 2024
Date de l'affichage : Jeudi 04 Avril 2024**

L'an **deux mil vingt-quatre** et le **huit avril**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Valérie CHAZELLE, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCI, Gauthier THEVENON et Patrick VASSAL.

Absente : Fadila KAHOUL

Valérie CHAZELLE a été désignée comme **secrétaire de séance**.

- Vu le code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L 2122-3 et L 2125-1 à L 2125-6 ;
- Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2 ;
- Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique propriétaire ;
- Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Monsieur le Maire expose que la commission « Infrastructures et réseaux » propose au Conseil Municipal de donner l'autorisation et de fixer le tarif à 30 € pour la location de la terrasse de la Place de la Mairie à Madame JOSSERAND Pascale et Monsieur MUNIER Romuald, propriétaires du Restaurant Ma Chaumière, du 1^{er} avril au 31 octobre 2024.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **AUTORISE** le restaurant « Ma chaumière » à installer sa terrasse sur le domaine public du 1^{er} avril au 31 octobre 2024,
- **FIXE** le montant de la redevance pour l'année 2024 à 30,00 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes pièces à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 08/04/2024

Le Maire
Pierre GIRAUD



La secrétaire de séance
Valérie CHAZELLE

Le Maire de Chambles certifie le caractère
exécutoire du présent acte compte tenu
de la transmission en Sous-Préfecture 12/04/2023
et de la publication le 12/04/2023